

Commerce international

Nous nous sommes engagés à donner une forte impulsion politique à l'effort global déployé en vue de développer les possibilités d'échanges commerciaux et renforcer le système libéral du commerce international.

Il est indispensable d'atteindre ces objectifs pour assurer la prospérité économique mondiale et résoudre efficacement les problèmes économiques auxquels se trouvent confrontés aussi bien les pays industrialisés que les pays en voie de développement.

Les politiques protectionnistes provoquent le chômage, accroissent l'inflation et minent le bien-être de nos populations. C'est pourquoi, nous nous sommes mis d'accord sur la nécessité de maintenir notre engagement politique en faveur d'un système de commerce international ouvert et non discriminatoire. Nous nous efforcerons, tant sur le plan national que par le biais des organismes internationaux, de faire prévaloir des solutions de nature à créer des emplois et des avantages pour les consommateurs par une expansion des échanges et d'éviter des approches qui tendraient à restreindre le commerce.

Il convient de poursuivre énergiquement les négociations commerciales internationales dites du Tokyo Round. Le caractère persistant des difficultés économiques a rendu plus essentielles encore la réalisation des objectifs définis dans la déclaration de Tokyo (1) et la négociation d'une série exhaustive d'accords au plus grand bénéfice de tous. A cette fin, nous nous efforcerons cette année de progresser sensiblement dans des secteurs clés tels que :

(i) l'élaboration d'un plan de réduction des droits de douanes qui soit d'application aussi large que possible de manière à parvenir à une réduction et une harmonisation substantielles des droits de douane et, dans certains cas, à leur suppression.

(ii) la mise au point de codes de conduite, d'accords et de mesures destinés à faciliter un abaissement important des obstacles non tarifaires au commerce et à éviter pour le futur la création de tels obstacles et qui tiendront compte des changements structurels qui sont intervenus dans l'économie mondiale.

(iii) une approche mutuellement acceptable dans le domaine de l'agriculture afin que soit assurées une expansion et une stabilisation accrues des échanges et que soit donnée une meilleure garantie d'approvisionnement mondial en produits alimentaires.

Ces progrès ne devraient pas priver les différents pays du droit, dans le cadre des accords internationaux existants, de se prémunir des perturbations sérieuses du marché.

Tout en nous efforçant de parvenir à la conclusion d'accords exhaustifs et équilibrés sur la base du principe de réciprocité entre tous les pays industrialisés, nous sommes décidés, conformément aux objectifs stipulés dans la déclaration de Tokyo, à veiller à ce que ces accords consentent des avantages particuliers aux pays en voie de développement.